



4970
**PRÉFET
DES ALPES-
MARITIMES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires et de la mer**

Le Préfet

Nice, le **10 NOV. 2021**

Lettre recommandée avec AR

Monsieur le Président,

Par arrêté préfectoral en date du 5 décembre 2017, modifié le 11 mai 2018 et prorogé le 23 septembre 2020, l'élaboration du plan de prévention des risques (PPR) naturels prévisibles d'inondations a été prescrite sur la commune de Grasse. La Direction Départementale des Territoires et de la Mer est en charge de l'élaboration de ce PPR, avec l'assistance technique du bureau d'études BRL Ingénierie.

L'élaboration du projet de PPR d'inondations a fait l'objet de trois réunions d'association et d'une réunion publique en application de l'article 5 de l'arrêté préfectoral du 5 décembre 2017. Le 18 mai 2021, une réunion des personnes publiques associées s'est tenue en mairie au cours de laquelle le projet complet de dossier de PPR a été présenté en vue de l'approbation du PPR.

Les études techniques nécessaires à l'élaboration de ce PPR sont aujourd'hui achevées et ce projet doit maintenant être soumis pour avis aux personnes publiques citées par l'article R.562-7 du code de l'environnement, avant sa mise à l'enquête publique.

À ce titre, je vous prie de bien vouloir trouver joint, en vue de recueillir l'avis de votre assemblée délibérante, le projet de PPR inondations de la commune de Grasse.

Monsieur Jean-Pierre SAVARINO,
Président de la chambre de commerce
et d'industrie Nice Côte d'Azur
20 Boulevard Carabacel
C.S. 11259
06005 Nice cedex 01

Maurice LESECCQ
Commissaire Enquêteur

Conformément à l'article R562-7 du code de l'environnement, j'attire votre attention sur le fait qu'en l'absence de réponse dans un délai de deux mois suivant la réception de la présente lettre, cet avis sera réputé favorable. En outre, celui-ci, reçu dans les délais ou réputé favorable, sera annexé au registre d'enquête publique dès son ouverture.

Le pôle risques de la Direction Départementale des Territoires et de la Mer est à votre disposition pour vous apporter toute information complémentaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma considération très distinguée.

Le Préfet des Alpes-Maritimes

CAB 4352

Bernard GONZALEZ

P.J : un dossier de PPR valant porter à connaissance

Copie : Madame la Sous-Préfète de Grasse

... de la Mer est à

attire vo
dis suivant
celui-ci, reçu
publique dès

~~C.I.
Boulevard Garibaldi
005 - Nice Cedex 01~~

SGR2 V23 PTC 30A - 2017040701 - 01/20

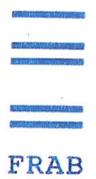


LA POSTE

RECOMMANDÉ :

AVIS DE RÉCEPTION

Numéro de l'AR : AR 2C 156 250 8810 4



SDRS ANT-LL-497

Renvoyer à

enté / Avisé le : 12/11/21
tribué le :

Je soussigné(e) déclare être
 Le destinataire
 Le mandataire
 CNI / permis de conduire
 Autre :

C.C.I. NICE COTE D'AZUR
12 NOV. 2021
DG - n°

COURRIER ARRIVE
17 NOV. 2021
D.D.T.M. 06
Service Déplacements

Préfecture de l'État dans les Alpes-Maritimes
Direction Départementale des Territoires et de la Mer
Service Déplacements Risques Sécurité
CADAM - 147 bd du Mercantour
06286 NICE CEDEX 3

* Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment
LA POSTE AGREMENT N° C606

Maurice LESECQ
Commissaire Enquêteur